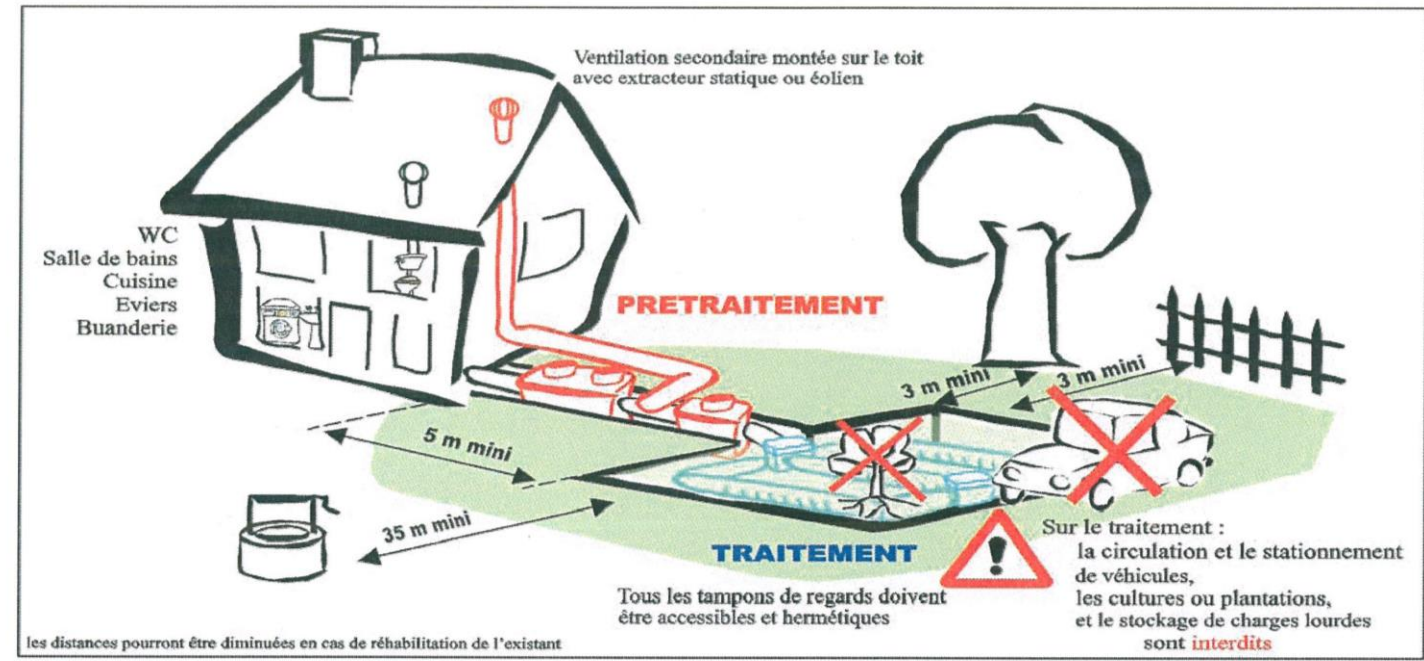


Exemple d'implantation :



Source SATAA – Conseil Général de la Haute Savoie

Les impératifs à respecter :

Des distances minimales :

- ↳ 3m des limites de parcelle
- ↳ 5m des arbres (distance minimale conseillée)
- ↳ 5m de l'habitation
- ↳ 35m d'un puits ou captage utilisé pour l'alimentation en eau potable (privé ou public)

Une distance repère :

- ↳ au-delà de 10m entre la fosse et l'habitation, prévoir un bac à graisse pour prévenir le colmatage des canalisations d'évacuation des eaux ménagères.

Le prétraitement / La ventilation

- ↳ un minimum de 3 m³ pour une fosse toutes eaux
- ↳ un espace de 5m minimum entre les tranchées et l'habitation
- ↳ un accès maintenu pour assurer les vidanges
- ↳ une double ventilation : une ventilation primaire par prolongement d'une canalisation d'évacuation jusqu'en toiture, une ventilation secondaire pour extraire les gaz de fermentation de la fosse (connectée sur la fosse ou sur la canalisation de sortie)

Références réglementaires
➤ Arrêté du 07 mars 2012 « Fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'ANC recevant une charge brute de pollution organique < ou = à 1.2 kl/j de DBO 5 ».
➤ DTU 64.1 (d'août 2013) « Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif ».

ATTENTION : L'instruction de la présente demande (dossier conception) ainsi que le contrôle de bonne exécution des travaux de votre système d'assainissement non collectif (dossier réalisation) donnent lieu aux redevances suivantes à la charge du pétitionnaire : **Ces redevances sont facturées par le SPANC du SIVOM d'AEP de Saint Brice et adressées par la trésorerie de La Réole.**

180 € TTC pour le dossier de conception.

Pas de redevance pour le dossier de réalisation si l'installation est conforme ou 120 € TTC si non conforme.

Pour toutes informations complémentaires contacter
laurent.dincan@saur.com / vincent.martinet@saur.com

Mr D'INCAN Laurent au **06-68-15-51-60** ☐
Mr MARTINET Vincent au **07-62-47-73-54** ☐

Votre demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif Dossier de Conception n°



SPANC SIVOM D'A.E.P. de St. BRICE
Mairie de MOURENS
33540 MOURENS
Tél : 05 56 61 98 24

Date de la demande : Numéro de permis de construire :

Demandeur :

Nom :
Prénom :
Adresse actuelle :
Code postal :
Commune :
Tél :
Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Lieu d'implantation de la construction :

lieu-dit :
Commune :
Nom du lotissement :
Code postal :

Installateur :

Nom, Prénom : Tel :
Adresse :

Caractéristiques de la construction :

➤ Cette installation concerne :

- ☐ Une construction neuve
- ☐ Une réhabilitation (avec permis de construire)
- ☐ Une réhabilitation (sans permis de construire)

➤ Caractéristiques de l'habitation

- ☐ Maison individuelle ☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire
- ☐ Groupe de logement ☐ Autres :

Nombre de : logements : WC : Salles de bain : Chambres : Cuisines :
Nombre d'usagers : Surface de l'habitation :

➤ Caractéristiques du terrain :

Superficie du terrain : m² Section cadastrale : N° de parcelle :
Pente du terrain : ☐ faible <5 % ☐ moyenne entre 5 et 10 % ☐ forte >10 %
Encombrement paysager : ☐ Encombrement au sol : ☐
Etude de sol réalisé par : Date :

➤ Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau à proximité des ouvrages :

☐ oui ☐ non ☐ ne sais pas
Si oui, distance entre captage et dispositif d'assainissement : m Type d'usage :

➤ Destination des eaux pluviales :

- ☐ Réseau de surface (fossé, caniveaux...) ☐ Infiltration sur la parcelle
- ☐ Rétention (cuve, mare...) ☐ Autre préciser :

Définition de la filière :

Prétraitement :

➤ Le dispositif de pré-traitement des eaux usées :

Volume de la fosse : m³

Ventilation prévue ☐ oui ☐ non

Extracteur statique ou éolien ☐ oui ☐ non

➤ Est-il prévu un préfiltre ? ☐ intégré ☐ séparé si séparé, volumeL

➤ Si le préfiltre est intégré : ☐ cassette ☐ pouzzolane ☐ filet filtrant ☐ canne plongeur

➤ Est-il prévu un bac à graisse ? ☐ oui ☐ non si oui, volumeL

➤ Existe-t-il une pompe de relevage : ☐ oui ☐ non

Rappel :

✚ Le projet doit comporter obligatoirement un dispositif de ventilation en sortie de fosse équipé d'un extracteur statique ou éolien.

✚ Le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou drains d'infiltration) est interdit

Traitement :

➤ S'agit-il de :

☐ Tranchées d'épandage

Nombre de tranchées : Longueur totale d'épandage :ml

ou ☐ Lit d'épandage dem²

ou ☐ Lit filtrant non drainé à flux vertical dem²

ou ☐ Tertre d'infiltration dem²

Ces solutions sont à privilégier lorsque la surface disponible de la parcelle est suffisante et lorsque l'aptitude du sol à l'infiltration est satisfaisante.

☐ Micro Station agréée

☐ N° Agrément :

☐ Aire de dispersion

ou ☐ Filtre compact agréée

☐ N° Agrément :

☐ Poste de relevage si nécessaire

ou ☐ lit filtrant drainé à flux vertical Surface :m²

☐ Dalle d'Encrage

ou ☐ lit filtrant drainé à flux horizontal Largeur :m / Longueur :m

☐ Chasse à auget :

Ces solutions sont à privilégier dans le cas de sols à faible perméabilité et/ou de faible épaisseur.

Si aucune des solutions précédentes n'est possible, des solutions exceptionnelles peuvent être autorisées dans le cas d'une réhabilitation.

Indiquer la raison pour laquelle les solutions sont impossibles :

.....

Indiquer la solution exceptionnelle proposée et son dimensionnement :

.....

Rejet sur une parcelle tiers :

➤ Si le rejet s'effectue sur une parcelle tierce, joindre obligatoirement une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu.

➤ Si le rejet s'effectue dans un fossé quelle que soit sa nature, joindre l'accord du propriétaire du fossé désigné.

➤ Si le rejet s'effectue par puits d'infiltration, joindre obligatoirement la dérogation préfectorale.

Documents à joindre obligatoirement à la demande :

Le dossier est à retourner complet à l'adresse suivante :

SAUR ZA Pays de Podensac 33720 Illats

☐ Plan de situation (extrait du cadastre avec n° de parcelle, n° de section et l'échelle).

☐ Plan de masse du dispositif au 1/200 ou 1/500 avec :

↳ définir l'ensemble des implantations

↳ système d'ANC , puits , ruisseaux , réseaux,

☐ Etude de filière (Obligatoire) réalisée par un professionnel qualifié permettant de juger notamment de l'aptitude à l'infiltration

☐ Une copie de l'autorisation de déversement dans le cas de rejet superficiel en domaine privé ou public

☐ Une copie de la dérogation préfectorale si le rejet s'effectue par puits d'infiltration

En aucun cas, l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être réalisée sans l'acceptation du dossier par le SIVOM De Saint Brice (SPANC) selon l'avis technique de Saur.

Engagement du demandeur :

Je soussigném'engage :

- à réaliser les travaux d'assainissement en respectant la filière validée dans ce dossier et sur l'exactitude des renseignements fournis (dans le cas d'une modification de la filière, un écrit devra être envoyé au prestataire pour retour de validation) ;

- à contacter le service ANC de SAUR entre 5 et 10 jours AVANT le début des travaux et de confirmer la date du jour de l'ouverture du chantier. Un contrôle d'après photos ne peut faire valeur de contrôle officiel, le chantier doit être **Non Remblayé** ;

- à assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien du système ;

- à installer la filière d'assainissement en respectant le plan d'implantation défini au départ du projet, les conditions de pose définies dans les textes réglementaires, le DTU ainsi que les préconisations de l'étude de perméabilité (Etude de Sol) et le guide du fabricant ;

- à tenir à la disposition du SPANC (ou son prestataire) la copie du PV de réception de chantier (lorsque les travaux sont faits par une entreprise).

Le non-respect de toute ou partie des points énoncés précédemment entrainera une NON CONFORMITE avec application des éventuelles sanctions et pénalités prévues dans les textes régissant l'ANC sur le périmètre géographique ou se situe l'installation.

A..... le : __ / __ / __

Signature du demandeur

Avis du technicien :

☐ **Avis favorable** : la filière d'assainissement projetée est conforme aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.

☐ **Avis défavorable** : la filière d'assainissement n'est pas adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.

☐ **Observation sur le projet** :

..... A le :

.....

..... Signature :

.....

Avis de l'autorité compétente :

☐ **Avis favorable**

A..... le :

☐ **Avis défavorable**

Signature du Maire :